

À LA RENCONTRE DE SOI-MÊME CODE DE DEONTOLOGIE

Article 1 À LA RENCONTRE DE SOI-MÊME établit un code de déontologie auquel les membres et les intervenants non membres sont tenus de se conformer. Les membres déclarent en avoir pris connaissance lors de leur adhésion.

Article 2 Pour ses activités de Relaxologue/Réflexologue, À LA RENCONTRE DE SOI-MÊME suit le code de Déontologie de l'école d'Elisabeth Breton, école où le praticien a suivi sa formation.


Article 3: Le praticien s'engage à ne pas établir de diagnostic d'ordre médical ou paramédical dont il n'a pas la compétence, il renvoie si nécessaire à un professionnel de santé. Le praticien massage-bien-être se doit de respecter les bases de l'hygiène personnelle et vestimentaire. Tout le matériel utilisé, draps, serviettes, tenue, doit être propre. Le praticien doit respecter le droit à l'intimité et la pudeur de chaque individu.

Article 4 : Secret professionnel : Sans qu'il ne soit tenu au secret professionnel, le praticien en massage-bien-être ou coach en développement personnel, doit respecter en tout temps, le secret de tout renseignement obtenu dans l'exercice de sa pratique. Les adhérents d'À LA RENCONTRE DE SOI-MÊME sont soumis aux règles usuelles du secret professionnel. Le fait d'adhérer à l'À LA RENCONTRE DE SOI-MÊME implique l'acceptation de ces conditions.

Valeurs de l'association

Les valeurs clés de l'association sont : la bienveillance, la tolérance, le partage, l'écoute, l'esprit positif, la coopération, le respect des pratiques de chacun, le respect du public.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Lu et Approuvé


Lu et Approuvé
